

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 20 FEVRIER 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du vendredi 20 février 2026**

Délibération n°007_260220

Convention de partenariat 2026 entre la Commune et le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement dans le cadre du projet de renouvellement urbain sur le quartier du Gol.

L'an deux mille vingt-six, le 20 février à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 13 février 2026, dématérialisée et affranchie le 13 février 2026, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. Jérémie TURPIN Mme Marie Ludivine IMACHE M. René Claude MARIMOUTOU M. Jean Michel FLORENCY Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Mickaël Gérard CHAMAND Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloïse NARCISSE	Mme Marie Julie DIJOUX Mme Camille CLAIN M. Thibaud CHANE WOON MING ¹	Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN M. Sylvain ARTHEMISE	M. Jean François PAYET M. Eric FONTAINE M. Bernard MARIMOUTOU M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹A quitté définitivement la salle des délibérations lors de la présentation de l'affaire n°6 et a donné procuration à monsieur Sylvain ARTHEMISE pour les votes des délibérations n° 6 à 11.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 20 FEVRIER 2026

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire


	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°1	27	2	16	0	29	0	0
Pour la délibération n°2	27	2	16	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°3 à 5	27	2	16	0	29	0	0
Pour les délibérations n°6 à 10	26	3	16	0	29	0	0
Pour la délibération n°11	26	3	16	0	Prend acte		

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana
Juliana M'DOIHOMA

	Conseil municipal - Séance du 20 février 2026 Délibération n°007_260220	Pôle Développement Territorial Durable
	Convention de partenariat 2026 entre la Commune et le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement dans le cadre du projet de renouvellement urbain sur le quartier du Gol	NPNRU

I. RAPPORT DE PRESENTATION

Éléments de contexte

Le quartier du Gol de la Commune de Saint-Louis a été retenu comme Projet d'Intérêt National pour bénéficier du dispositif financier de l'ANRU. Dans ce cadre, la commune de Saint-Louis a signé le 13 mars 2020 une convention portant sur le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier prioritaire du Gol.

Ce projet structurant et global émane d'un processus de concertation et co-construction avec les partenaires, les habitants, les usagers et les enfants notamment.

A ce titre, un partenariat fort a été noué avec le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) dans la mise en œuvre d'actions participatives et pédagogiques invitant les élèves à se projeter dans le futur quartier. Ces missions se concluent par la réalisation d'une production par les élèves, en vue d'une exposition et d'une restitution. Ces actions de sensibilisation du CAUE se sont déroulées au sein de 3 établissements scolaires du quartier du Gol :

- Ecole élémentaire Pablo Picasso
- Ecole élémentaire Sarda Garriga
- Collège Jean Lafosse

Les projets menés avec les élèves depuis plusieurs années ont démontré leur efficacité. Ces derniers ont pu faire des propositions réalistes et réfléchies pour nourrir le projet de renouvellement urbain à travers les productions (maquettes, exposées, ...) qu'ils ont réalisées eux-mêmes.

Ces actions ont touché près de 900 élèves du secteur depuis sa mise en place. Les différentes actions ont porté à la fois sur des sensibilisations au développement durable, aux métiers de l'urbanisme et architecture mais aussi et surtout sur un travail d'appropriation de leur environnement direct dans une démarche d'amélioration de leur cadre de vie. A ce titre, ces travaux ont pu être joint aux différentes consultations de maître d'œuvre afin que soit pris en compte les besoins et souhaits en matière d'aménagement et de construction (secteur Kayamb, déconstruction/reconstruction des écoles). De plus, des aménagements plus ciblés ont pu se décliner de manière opérationnelle comme pour le square à proximité de l'école Pablo Picasso dans le cadre du dispositif « Petit Aménagement de Proximité ».

Conséquences

Ces actions suscitent un fort intérêt auprès des élèves, des équipes pédagogiques et des parents. Elles ont démontré leur efficacité et conduisent à poursuivre et à renforcer le partenariat avec le CAUE pour de nouveaux ateliers et interventions entre les mois de février et juin 2026.

L'intervention du CAUE en 2026 consiste en une mission de sensibilisation et d'animation du public scolaire. Cette mission comprend des actions au sein :

- Des écoles élémentaires Sarda Garriga et Pablo Picasso sur le thème : comment valoriser la mémoire du quartier au travers de son histoire, notamment liée à l'usine sucrière et l'engagisme, ainsi que son intégration dans les aménagements en cours et futur du quartier ?
- Collège Jean Lafosse : mise en place d'une sensibilisation à l'urbanisation et aux enjeux du développement durable.

Montant de la contribution

Une participation forfaitaire, d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros) sera versée par la ville de Saint-Louis au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE selon les modalités suivantes :

- 2 500 € à la signature de la convention
- 2 500 € pour solde à la fin de la mission

II. DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la convention portant sur le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier prioritaire du Gol signée avec l'ANRU le 13 mars 2020 ;

VU le projet de convention de partenariat annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT l'intérêt de la mission apportée par le CAUE dans la réalisation du NPNRU;

CONSIDERANT la volonté de la municipalité en faveur de la politique éducative et de la concertation citoyenne.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'APPROUVER le projet de convention joint en annexe.

Article 2 : D'ARRETER le montant de la contribution de la commune à 5 000 € au titre de la contribution générale de l'activité du CAUE pour la mission d'une action scolaire dans le cadre du NPNRU du quartier du Gol.

Article 3 : D'AUTORISER Madame le Maire ou son élu(e) délégué(e) dans le domaine de compétence concerné à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote : 29 pour

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**